



validation trimestre retraite

Par **moi33**, le **04/03/2013** à **11:56**

bonjour

Je viens de recevoir mon décompte de la CNAV et je pense que certains trimestres qui figurent dans ce décompte ne sont pas à moi(trimestre de la MSA)

Si je décide de ne rien dire quels sont les risques que j'encours ..

Merci pour réponses

Cordialement

Par **P.M.**, le **04/03/2013** à **12:02**

Bonjour,

Vous risquez un faux calcul et que la CNAV s'en aperçoive ensuite et vous réclame l'indu mais il faudrait être sûr que cela ne vous concerne pas et que vous n'avez eu aucune activité dans une activité proche comme en espace vert car certaines entreprises de cette branche y cotisent...

Cela voudrait dire que pendant ces trimestres là vous n'avez pas travaillé...

Par **moi33**, le **04/03/2013** à **13:33**

merci pour cette réponse

effectivement durant ces périodes je n'ai pas travaillé pour la simple raison que j'étais encore scolarisé

Effectivement si un jour il y a un recalcul pas de problème .. ce que je voulais savoir c'est si juridiquement je risquais quelque chosecondamnation ou amende du fait de ne pas avoir signalé l'erreur

cdt

Par **P.M.**, le **04/03/2013** à **13:42**

Vous ne pouvez pas être condamné pour une erreur que vous n'avez pas commise s'il n'y a pas fraude, ce serait donc à l'appréciation des Juridictions, mais l'erreur n'est pas créatrice de droit...